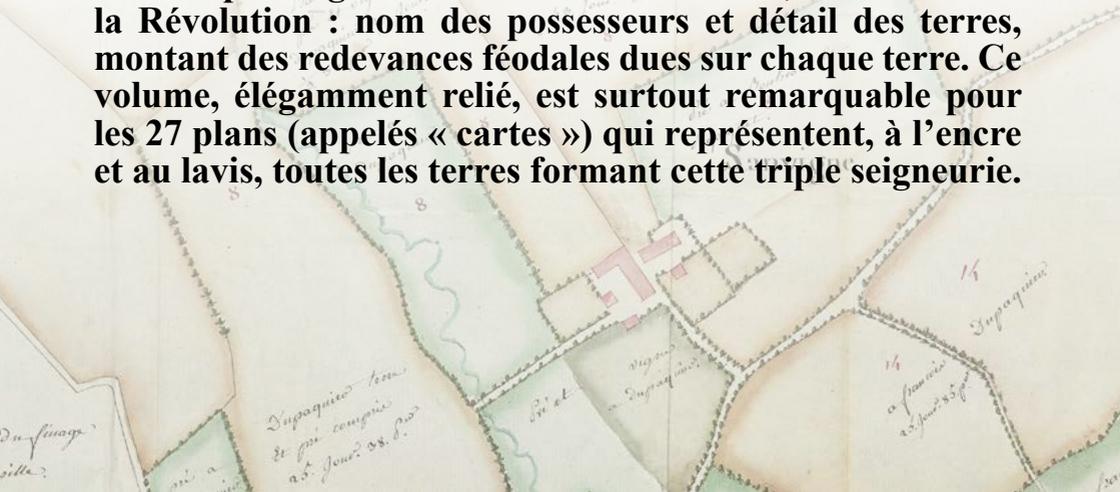


La triple seigneurie de Nolay, Molinot et Aubigny-la-Ronce à la fin de l'Ancien Régime

En 1779, Catherine Quirot, dame de Nolay et veuve d'Alexandre Mairetet, conseiller au Parlement de Dijon, fait établir le manuel de la seigneurie qu'elle a achetée en 1778. On y trouve une vue très précise de cette triple seigneurie et de ses tenanciers, à la veille de la Révolution : nom des possesseurs et détail des terres, montant des redevances féodales dues sur chaque terre. Ce volume, élégamment relié, est surtout remarquable pour les 27 plans (appelés « cartes ») qui représentent, à l'encre et au lavis, toutes les terres formant cette triple seigneurie.



Portait d'une seigneurie

Catherine Quirot, dame de Nolay, veuve d'Alexandre Mairetet, conseiller au parlement de Dijon, en son vivant seigneur de Minot et de Barjon, acquiert la seigneurie de Nolay le 14 juillet 1778 du duc d'Aumont (par acte reçu au Châtelet de Paris). « Madame la Conseillère Quirot de Minot », en sa qualité de dame de Nolay, Molinot et Aubigny-la-Ronce fait établir ce manuel pour les trois membres de la seigneurie (Nolay, Molinot et Aubigny-la-Ronce) à partir des terriers (notamment celui de 1691) et des actes antérieurs établis par les ducs d'Aumont, précédents seigneurs. Denis Mairetet de Minot et Henry Mairetet de Thorey, ses fils, interviennent dans certains actes. La dame de Nolay, nouvelle acquéreuse, souhaite avoir de sa seigneurie (et des revenus qu'elle veut en tirer) la vue la plus précise possible.



Cens, terrier, manuel : lexique de la gestion d'une seigneurie

Un bail à **cens** ou accensement est un acte par lequel un bien ou un droit est concédé à une personne, généralement à titre perpétuel, à charge d'entretenir normalement ce bien, de payer à certains termes une redevance annuelle fixe, en espèces ou en nature, et d'être éventuellement soumis à certains services.

Un **terrier** est un recueil de reconnaissances ou déclarations, établi soit sur un registre par une autorité (juridiction ou notaire), soit au fur et à mesure des mutations des tenanciers, soit à une date donnée, commune à toutes les tenures dépendant de la seigneurie censuelle ; le terrier donne le détail des droits, cens et rentes qui sont dus par le tenancier au seigneur. Le manuel des **rentes** ou rentier est un livre d'administration sur lequel sont portées les sommes dues par chaque tenancier et les versements effectués pendant un certain nombre d'exercices, aux termes prescrits.

Source : <https://www.cei.lmu.de>

Le terrier, qui « remet à plat » tenanciers et redevances à un moment donné, est un acte volontaire de la part du seigneur, qui obtient du Roi des lettres de terrier contraignant les tenanciers à faire leurs déclarations. Ici la dame de Nolay ne fait pas réaliser un terrier à proprement parler, mais elle fait compiler le terrier établi pour le duc d'Aumont en 1691 avec toutes les nouvelles reconnaissances féodales faites par les successeurs (héritiers ou acquéreurs) des tenanciers de 1691. Là où le manuel de 1779 diffère d'un terrier à proprement parler, c'est qu'il ne contient pas les mentions de versement des redevances annuelles ou bisannuelles. Ce manuel est donc un terrier qui ne dit pas son nom...

Une source exceptionnelle

Pour chaque tenancier on trouve : nom, qualité, filiation, date et notaire du dernier acte passé avec le duc d'Aumont, description du bien (avec, dans la marge, le n° de la carte, et celui, figuré en rouge, de la « figure » – en numérotation continue courant de carte en carte), le montant du cens.

Chaque carte ou plan comporte une ou plusieurs figures représentant les parcelles appartenant à la seigneurie, avec les confronts, les édifices, le nom des tenanciers et de leurs voisins, la surface et la nature de la parcelle (toppes, friches, vignes, etc.).

Parmi les familles des tenanciers : Beault, Bigarne, Bobin, Boisson, Carnot, Catin, Champgarnier, Charbonnier, Gueneau, Jacquelin, Joly, Lavirotte, Lamy, Marot, Maupoil, Moreau, Naudin, Petiot, Pillot, Poulleau, Seguin, Variot.

Ce document fourmille d'informations : patrimoine foncier des habitants de Nolay ; nom et nature de culture des parcelles ; patrimoine bâti, hydraulique et routier.

Table.

Noms de Baptêmes	Noms Propres.	Pages.	noms de Baptêmes	Noms. propres.	Pages.
A.					
francois	Aubry	10.		J.	
Pierre	Alexandre	12.	Emiliaud	Jocquin	12.
Vivant	Aubry	17.		L.	
Habitans	D'Aubigny.	21.	S. ^r Gabriel	Laviolette	8.
	B.		S. ^r Pierre	Lamy	13 & 17.
Jean	Bierry	2.		M.	
Gabriel	Beault	9.	Le S. ^r Claude	Marot	3.
philbert	Benoist	24.	Le S. ^r Morau	Morau	17.
pierre	Boisson	26.	abraham	Maxiglier	18.
Jean Et pierre	Beault	27.	pierre	Maupoit	19. Et 25.
	C.		Edme	Montudoy	26.
Guy Et francois	Champgarnier			N.	
S. ^r Louis hipolite	Et autres	3.	Jean	Nicolas	11.
S. ^r Claude	Charbonier	4.		V.	
Claude	casnot	5. Et 6.	Jacques	Vincent	7.
S. ^r Joseph J. M.	cas	9.	Jacques	Variot	15.
S. ^r Etienne	casnot	14.			
Claude Et Edme	Catin	19.			
	cas Et autres	20.			
	D.				
Jean	Demoure	21.			
	E.				
Emiliaud	flachot	1.			
	G.				
Claude	Grillot. Et				
	autres	4.			
Claude	Girard	6. Et 7.			
S. ^r Pierre	Guemau	8.			
Joseph	Guillemin	11.			

Nord

Rivière

Riv. du Brûlé

Philbert de Jean Colin
de Jean Michon tous de
prie Comprie. 20 jour & 1/2

12

Francis Dupiquier 8 jour

11

Jean Colin
8 jour & 1/2

9

a Jean Michon
8 jour

11

a Dupiquier
5 jour & 1/2

Jean Louis de Jean
Colin 29 jour

6

Polonne Jean
prie de vignes a
Dupiquier 25 jour
& 1/2

9

Charles Boutin
Jean Dupiquier
20 jour & 1/2

8

Prie a
gondiale 5

5
Claude Gondiale
laboureur a Riville
prie fite de gondiale
25 jour & 1/2 pache
Comprie tous de
prie

5

terre du fuyage
de Riville

Dupiquier Jean
de prie Comprie
25 jour & 1/2

10

prie a
Dupiquier

8

8

Arrouailles
de
Tours

terre de prie de Riville
dit le Bourn

église de Riville a Melhot

Bois
Communary
de
Riville

terre de prie
Dupiquier de Riville
apartie Dupiquier
prie Riville

10

Bois
de
Dupiquier

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

10

a Riville

Bois com

Deux magnifiques volumes

Le volume principal est relié en pleine veau havane moucheté, avec dos à 5 nerfs fleuroné, titre doré au plat supérieur (« Manuel de Nolay depuis 1691-1779 »), tranches rouges. Il est formé de 3 manuscrits in-folio reliés à la suite : Nolay (27 pages et 10 plans dépliant contenant 65 figures) ; Molinot (37 pages et 13 plans dépliant contenant 86 figures) ; Aubigny-la-Ronce (11 pages et 4 plans dépliant contenant 32 figures). En tête de chaque membre de la seigneurie, on trouve la table alphabétique des tenanciers. Le manuel comporte des additions manuscrites postérieures, jusqu'en 1784.

Ces 27 plans (ou « cartes ») dépliant sont dessinés à l'encre et rehaussés de lavis rouge, gris, vert d'eau, vert olive, beige, rose ; ils sont encadrés à l'encre.

La première rédaction manuscrite est reliée en vélin manuscrit de réemploi, avec pièce en titre de veau fauve contrecollée au plat supérieur (« Manuel de Nolay depuis 1691-1779 »), dos long avec titre manuscrit à la plume, attaches apparentes, 91 pages ; ce volume est dépourvu de plans. Ce volume préparatoire est moins complet mais, paradoxalement, son écriture est plus soignée que celle du volume définitif qui, lui, contient les 27 « cartes ». Mais l'ensemble (reliure, mise en page du texte et qualité des cartes) est d'une qualité et d'une fraîcheur exceptionnelles.

Nord



*Château de Saint-Martin
Maison de M. de la Roche
en Compagnie de la Vallée*

MANUEL
DE NOLAY
DE PUIS
1691-1779

MANUEL
NOLAY
DE PUIS
1691-1779

Carte 9
figure 58

au finage de Molinet Entre le village Et le Chateau dans le quel
huitage il a été construit une maison ou ledit folz habite tenant
dun long a Claude d'outrot Et ledit folz d'autre long aux murs
du pateau Et mesme du Chateau de molinet du bout de midy
au pui du Siguier Et au paquis d'autre bout a la Rue de
molinet au Chateau.

au terrais fol 13
article 5

Charge annuellement au jour Et feste St martin d'hiuer
du Reute Et prise de six mesures de poutrot bon pui
loyal Et marchand mesure de volay cy fient... 6. mesures

Louis Poulleau

Laboureur demurant
a Molinet Possede en la totale Justice haute moyenne et
Basse en Emphyteose portant Lods Relevance d'usage Et tous
autres droits seigneuriaux de la diocèse Et curie de
Madame La Comtesse quise de mont En la qualite de
dame de molinet.

Le dit Louis poulleau En qualite de fils Et heritier de Louis
poulleau au quel Monsieur Le duc d'Anjou avoit donne a
prise par acte de ceu gaudetot notaire le 8 Juillet 1780.

Carte 10
figure 59

un poutrot un quart mesure six perches Au dit En la
fontaine des Eux finage du dit molinet tenant dun long
d'orient a Joseph Soulleau d'autre long au pui du dit poulleau
Et François poulleau son frere dans laquelle est la fontaine
des Eux du bout de midy au chemin de fontette a molinet
d'autre bout du nord a Louis poulleau Et M^{rs} de
fontenay

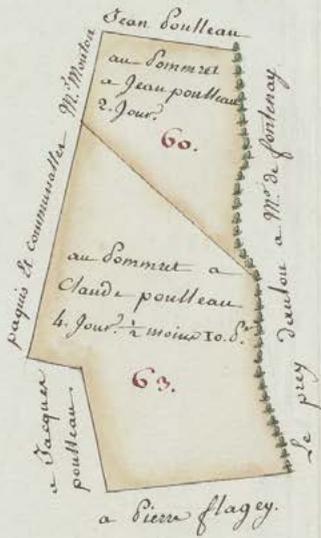
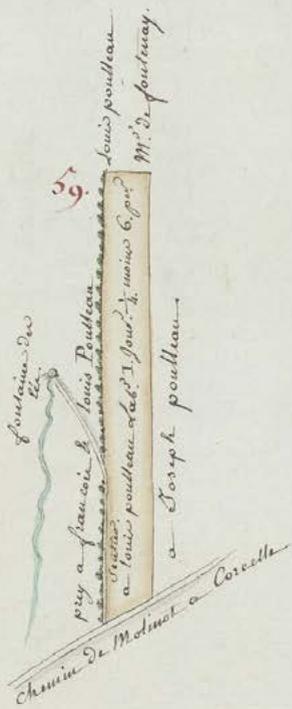
au terrais fol 24^{vo}
article 29

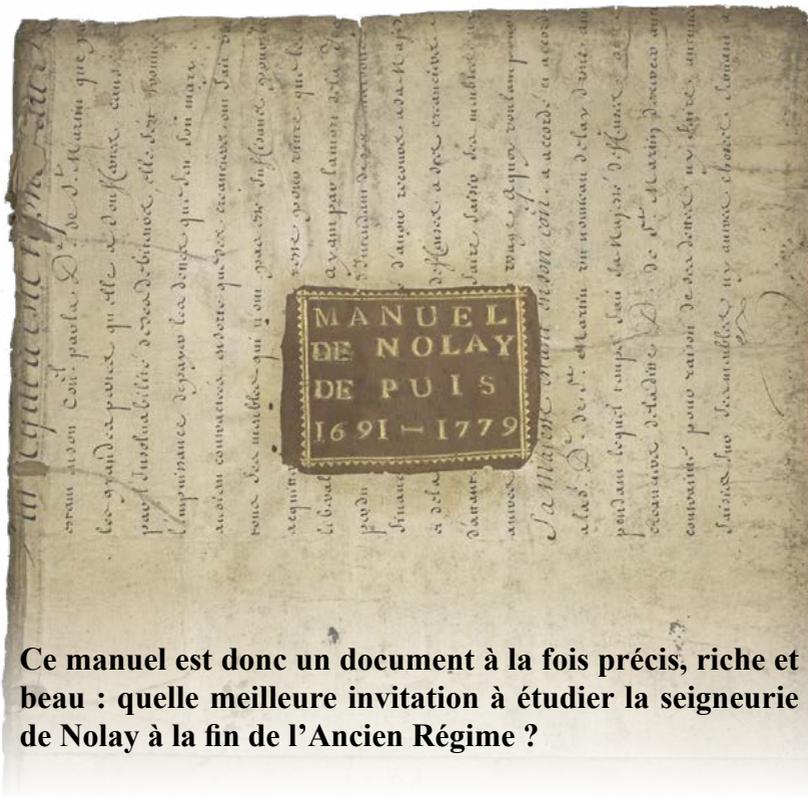
Charge annuellement au jour Et feste St martin d'hiuer
du prise d'une mesure de volay Et cinq sols
en argent avec la liberte au public de passer par le dit
champ pour un certain poutrot de l'eau a la
fontaine des Eux qui est dedans le pui a Cole cy
deux
argent
r^e 5. s. 11. d

Moulin a Lorrion Des Molinot



Moulin Sous le
de Molinot





Ce manuel est donc un document à la fois précis, riche et beau : quelle meilleure invitation à étudier la seigneurie de Nolay à la fin de l'Ancien Régime ?

Manuel des cens de la seigneurie de Nolay, Molinot et Aubigny-la-Ronce, 1 J0 912 (entrée n° 8823 par achat du 21 janvier 2022)

Pour aller plus loin :

Famille Quirot : E 1245 ; E 1334 ; E 1579 ; 52 F 233 ;
1 J 1222-1 ; 145 J 5/4.

Histoire antérieure de la seigneurie de Nolay : E 41-46 ;
E 894.